

NOUS les grands éditeurs de grands papiers ont l'honneur de dire quelque chose d'agréable à leurs lecteurs le premier jour de l'An. Comme nous faisons cela toute l'année nous pourrions bien nous permettre de ne pas suivre leur exemple. D'ailleurs les tems sont peu favorables à la joie, et la première nouvelle que nous avons à inscrire sur nos tablettes c'est l'interdiction pour altération mentale de notre savant confrère le magnanime et poli Révérend Adam Thom. Nous considérons cet acte injuste, c'est un véritable grief dont notre Chambre d'Assemblée devrait s'occuper sérieusement. Pourquoi envoyer ce grand homme sous la garde de deux corps renommés pour tout excepté leur sagesse; confier la personne de ce Napoléon renversé non à un, mais à deux régimens de Radsau Lowe? Et vous les supports de la bonne cause, qui a pu vous provoquer à un tel acte d'iniquité? L'Association Constitutionnelle a cessé d'exister par cet acte. Les Conseils que jusqu'à présent on considérait comme les guenilles du bon vieux tems se sont changés en boureaux de tout ce qui appartient au tems vénérable de la pernicité! Dans quel tems vivons-nous, au milieu de quel peuple nous trouvons-nous? Le public éblouissant en fut-il après avoir lu les pièces de cet important procès que nous lui soumettons aujourd'hui. Quant à nous, plus de réserve! Nous affirmons pas à déclarer que nous renouons à la cause loyale, parce qu'elle est restée elle-même à tout ce qui la rendait respectable et puissante; elle a ramé son corps et son tems en restant l'incomparable Adam Thom, qui quoique dans les petites maisons n'en est pas moins le grand, le Révérend, le glorieux Adam Thom.

L'Association Constitutionnelle
et
Le Révérend Adam Thom.

Cour suprême de la république
Française d'Amérique,

Présent Honorable B. C. A. Sherbrooke.
La Pétition.

A l'Honorable B. C. A. Sherbrooke, Juge de la Cour suprême de la république Française d'Amérique,

Les humbles pétitionnaires soussignés membres de l'Association Constitutionnelle respectueusement exposent :

Que les tems sont d'or, l'argent rare, et le Gouverneur un radical qui ne veut pas que le grand nombre paie pour le petit.

Que les dispositions parlementaires de l'Administration à l'égard des hommes de sang pur se sont assez manifestées en ce que le Lord Gouverneur ne veut plus souffrir que la pauvre bien dévouée d'Amérique serve de modèle, de sorte que plusieurs honorables conseillers exécutifs, législatifs, auditeurs de patentes de terres, commissaires de Cours d'Écoute, et des ad'patens, diagoneurs, Bestons et gens qui par leur naissance vivent de bassesses et de miseres, n'ont plus la ration double et triple et l'augmentation de gendre en sus et seront dorénavant obligés de travailler pour mener selon la sage de St. Paul qui dit en pouvant dire : il n'y a pas de four pour les taureaux.

Que S. E. au lieu de faire passer le trésor provincial par le canal ordinaire dans les poissiers de qui de tout d'es-où-dne des d'ns faimeux conseillers Exécutifs et Législatifs, auditeurs de patentes de terres, commissaires de Cours d'Écoute, adolateurs, diagoneurs, fluteurs et autres gens à haute et basse Cour qui ont tous besoin de payer des manches de hoches et des battiments, a trouvé à propos d'accorder à court-joie à l'Assemblée Provinciale les sommes nécessaires pour satisfaire les chiens de potées qui ont eu des réclamations à lui faire, sans seulement faire attention à la pétition à ce contraire de vos humbles pétitionnaires, quoiqu'ils aient été reçus très-attentivement et on peut dire très-courtoisement de la haute commission d'enquête.

Que d'après tout ce que vos pétitionnaires voient, entendent et sentent il est l'Assemblée bien mieux, ce qui de droit les constitutionnels seuls devraient être, la détermination formelle du Comte de Gosford de rendre justice à tout le monde pendant que vos humbles pétitionnaires seuls devraient être écoutés et choisis, et les diners que le dit Comte donne aux représentants du peuple au lieu de leur donner au goût de vos pétitionnaires — ils doivent conclure que bientôt on se saisira de la première occasion, où ils voudraient employer leurs anciens alliés — qui travaillent au canal et aux chemins sur l'Ottawa, pour user toute force et justice égale mais sévère envers eux ;

Que dans de pareilles circonstances il faut être ou traître ou aliéné pour procurer un pareille occasion à ce radical lord ;

Que le Révérend Adam Thom ci-devant ministre, maître d'école, dérivain et nommément auteur du poème didactique de l'art du savoir vivre et du courage, naratif quelque part en Ecosse où l'on brasse de la bière et d'huile de whiskey finie, n'a durant son séjour en cette province jamais montré la moindre passion violente excepté pour Pale, le whiskey et le beefsteak, au contraire a toujours été reconnu pour un homme pacifique, vivant dans la crainte de Dieu et des pistolets, au point qu'il prêtera être chassé du magnifique beefsteak club plutôt que de tuer Samuel Revans qui lui offrirait une partie de plaisir à la française.

Que depuis l'arrivée de Lord Gosford en cette Province il a d'abord donné plusieurs preuves d'altération mentale, ou de courbe pour a moment, jusqu'à ce qu'enfin il a absolument pris un caractère prononcé de fureur, comme à l'appert par les affidavits ; que vos humbles pétitionnaires se seraient contentés de le confier à la charge de l'Hôpital Général des bœufs, si toutes les loges n'étaient pas occupées par les loyaux sujets et vrais Bréttons ;

Que la démenée du dit Révérend Adam Thom a pris un caractère si inquiétant, que l'Empire n'est à dire vos humbles pétitionnaires sont en danger d'être poursuivis par le radical Lord à la tête du Gouvernement et même à avoir la tête tranchée s'ils en ont, car le dit Révérend Adam Thom a dans sa dite fureur solevé et en terre, les loyaux et les braves citoyens pour balayer le Gouvernement du Roi tel

encore
diat le
et ne
Jonat
dema
pathét
raison
veille
read
avaien
pelé es
allron
Sur
Jemmy
frima
voulait
de tran
à son
bonnas
après le
Il lit
proclam
C'est
sell lég
chambre
sur le p
seillers,
curateu
Cepen
lirs qu
avait ap
un gar
é ma,
s'écria
Il joy
Puis il p
economi
C'raig
société
Et l
il s'ex
Flig
tun a
se 29 D
Jos
Robe
demeura
dépos
trouvé
les par
qu'il a d
état con
de Par
un cour
un beaf
autres p
aurait
quelque
dispositi
pure. C
d'incon
mond ;
d'ns un
l'antops
déconvo
organes
Que n'a
chez le
aurait
semblab
nière, c
au depo
sieux
foreur n
gouvern
charger l
da Héra
viroit ja
dépouan
on les jo
qui Pa
confusion
le dépos
Affirmé